RESTAURATION SCOLAIRE

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MIDI

La pause méridienne s'adresse aux enfants inscrits à la restauration scolaire. Elle a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30.

La prise en charge des enfants est assurée par du personnel employé par la Ville (ATSEM ou animateurs). La transition avec les enseignants est mise en place en fin de matinée et début d'après-midi. Chaque temps de restauration scolaire a une organisation qui lui est propre (au sein de l'école ou non, un ou deux services...) en fonction des effectifs et de la configuration du réfectoire (self-service ou service à table).

Le rôle des encadrants est de s'assurer que les enfants mangent suffisamment pour finir la journée en les incitant à goûter les divers aliments (sans les forcer à manger ou à finir leur assiette). Ils animent ce temps de pause par la mise en place d'activités libres ou encadrées, garantissent la sécurité des enfants en leur apprenant les règles de vie en collectivité.

MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE À MANTES-LA-Jolie



Désormais, pour cliquez ici pour

consulter le site des cantines de Mantes-la-Jolie (https://apptable.elior.com/connexion)

.

C'est une nouvelle application **Elior** qui est mise à votre disposition pour vous offrir une meilleur ergonomie et accessibilité.

Découvrez APP'table!

Elle est également disponible en version mobile sur

Playstore (https://play.google.com/store/apps/details?id=com.elior.apptable&hl=fr&gl=US)

et

Apple Store (https://apps.apple.com/fr/app/apptable/id1560027818)

٠

VOTRE ENFANT FRÉQUENTE REGULIEREMENT LA CANTINE

Votre enfant reste à la cantine un ou plusieurs jours dans la semaine (exemple : tous les lundis, ou le lundi et le jeudi) : optez pour l'inscription « régulière » à la restauration scolaire. Après avoir obtenu votre Carte Famille de l'année scolaire en cours, vous pourrez inscrire votre enfant à la cantine pour l'année entière en remplissant une fiche d'inscription «régulière». Le tarif correspondant à vos revenus sera alors appliqué pour chacun des repas et Elior vous adressera, par courrier, votre facture.

VOTRE ENFANT FRÉQUENTE OCCASIONNELLEMENT LA CANTINE

Votre enfant déjeune à la cantine « occasionnellement » (exemple: parfois le lundi, parfois le jeudi) : optez pour l'inscription « occasionnelle », après avoir obtenu votre Carte Famille. Les repas vous seront alors facturés au tarif occasionnel en vigueur.

OÙ INSCRIRE VOTRE ENFANT?

À l'Hôtel de Ville et dans les mairies de quartier :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Le samedi de 9h à 12h.

Le mardi, nocturne à l'Hôtel de Ville jusqu'à 19h.



LES PERMANENCES D'ELIOR, INSCRIPTION AUX RESTAURANTS SCOLAIRES À MANTES-LA-JOLIE

Voici les horaires des permanences du service de restauration scolaire Elior à Mantes-la-Jolie :

Hôtel de Ville: 0134788100

Lundi de 10h à 12h Mardi de 16h à 19h Vendredi de 10h à 12h

Mairie de guartier de Gassicourt : 01 34 78 99 99

Mercredi de 10h à 12h

Le choix d'un nouveau prestataire a été voté début juillet en Conseil municipal et les changements sont visibles en ce début d'année scolaire 2023 pour les enfants et leurs parents :

- > Aucune famille ne paiera plus de 6€ alors que le prix d'un repas revient à 10,5€. La différence est prise en charge par la Ville.
- > Il est désormais possible de désinscrire son enfant le dimanche soir pour la semaine à venir.
- Une nouvelle application Elior est mise en place et offre une meilleur ergonomie et accessibilité aux familles : elle s'appelle APP'table
 Disponible sur

internet (https://apptable.elior.com/connexion)

<u>Playstore</u> (https://play.google.com/store/apps/details?id=com.elior.apptable&hl=fr&gl=US) et

Apple Store (https://apps.apple.com/fr/app/apptable/id1560027818)

Les **aliments bios** prennent plus d'importance et sont davantages présentés aux élèves. Le choix des circuits courts pour l'approvisionnement est également privilégié.

- Le goûter, déjà proposé en classes maternelles, est désormais étendu aux classes élémentaires en périscolaire.
- Lutte accentuée contre le gaspillage alimentaire.
- Application du taux d'effort pour la restauration scolaire (tarif individualisé) -> <u>Découvrez comment il est calculé en suivant ce lien</u> (https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/Actualites/Rentr%C3%A9e_scolaire/Rentr%C3%A9e_scolaire_2023/Periscolaire_calculer_son_tarif_taux_d_effort.pdf)
- Les élèves des classes CHAM non domiciliés à Mantes la jolie se verront appliquer le tarif extramuros.
- > Retrouvez le nouveau règlement intérieur péri et extrascolaire en suivant ce lien.

 (https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/Actualites/Rentr%C3%A9e_scolaire/Rentr%C3%A9e_scolaire_2023/R%C
 3%A8glement_int%C3%A9rieur_periextrascolaire_2023_2024_.pdf)